

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 22 (1896)
Heft: 1 & 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISSANT A LAUSANNE 8 FOIS PAR AN

Administration : Place de la Louve.

(GEORGES BRIDEL & C^e éditeurs.)

Rédaction : Rue Pépinet, 1.

(M. A. VAN MUYPEN, ing.)

Sommaire : L'église de Saint-Sulpice et sa restauration, par Albert Naef, architecte. — Notes et souvenirs recueillis par un ingénieur suisse aux Congrès de la navigation intérieure, par Louis Gonin, ingénieur. Planche N^o 43. (Suite et fin.) — Coût de la force motrice par moteurs à vapeur, par A. van Muyden, ingénieur. — Bibliothèque : Recueils techniques périodiques reçus.

L'ÉGLISE DE SAINT-SULPICE

ET SA RESTAURATION

Etude architecturale et archéologique

PAR ALBERT NAEF, architecte.

Associé correspondant des antiquaires de France.

NOTES HISTORIQUES

L'histoire du prieuré de Saint-Sulpice est connue, au moins dans ses lignes principales. Dans leur *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, MM. Martigniez et de Crousaz en ont cité les points les plus saillants et, il y a quelques années, M. le pasteur de Perrot a développé ce sujet de la façon la plus intéressante¹. Je pourrai donc me borner à rappeler en deux mots les dates essentielles de cette longue histoire, points de repère précis, qu'il faut constamment avoir présents à la mémoire.

Jusqu'ici nous ne possédons aucun document historique relatif au prieuré de Saint-Sulpice, antérieur à 1098. A cette date, d'après le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, le prieuré de Saint-Sulpice fut acquis avec la chapelle d'Ecublens par Robert, abbé de Molesmes en Champagne. Le prieuré existait donc ; depuis quand, on l'ignore ; il possédait une église très ancienne, dont nous essaierons de définir ensemble les restes. Il faut se hâter d'ajouter que le prieuré de Saint-Sulpice resta très longtemps la propriété de l'abbaye de Molesmes. En effet, lorsque l'abbé Robert quitta Molesmes en 1098 pour fonder une nouvelle colonie, celle de Cîteaux, Molesmes resta un couvent de Bénédictins dépendant de Cluny ; M. le professeur Rahn en a fourni les preuves dans sa remarquable étude sur Romainmôtier, Payerne et Grandson². *Saint-Sulpice, dépendant de Molesmes, resta donc également soumis à la règle de Cluny* ; contrairement à l'opinion généralement émise jusqu'ici, ce n'était et ne fut probablement jamais un couvent de

cisterciens. J'essaierai plus tard de faire ressortir la grande importance de ce fait au point de vue architectural.

En 1135, l'évêque de Lausanne, Gui de Merlen, confirma à l'abbaye de Molesmes la possession du prieuré de Saint-Sulpice et de ses dépendances. En 1228, d'après le cartulaire de Lausanne, Saint-Sulpice est encore compté au nombre des prieurés de bénédictins noirs ; il dépend de Molesmes et donc de Cluny. Un acte de 1403, par lequel les hommes de Saint-Sulpice furent affranchis de la taillabilité et de la main-morte par le prieur, moyennant cent écus d'or *payés à l'abbé de Molesmes*, montre qu'à cette date notre prieuré appartenait encore à la même abbaye. Je ne saurais m'étendre sur la question bien différente de l'*avouerie* du monastère, réclamée en 1316 par Louis de Savoie, baron de Vaud, qui y renonça en faveur de l'évêque de Lausanne, Pierre d'Oron, et de ses successeurs.

Il faut noter ici le fait relaté par M. de Perrot¹, c'est que, dès le milieu du quinzième siècle, les prieurs cessèrent de résider à Saint-Sulpice et que les bâtiments du prieuré furent mal entretenus.

A la Réformation le prieuré fut sécularisé. Le 1^{er} novembre 1536 les Bernois le cédèrent à la ville de Lausanne, qui ne devait cependant entrer en sa possession qu'après le décès du prieur titulaire, Aymon de Gingins, abbé de Bonmont.

Ce dernier prieur titulaire, *en même temps abbé de Bonmont*, ferait croire, au premier abord, qu'en 1536 notre prieuré dépendait de Bonmont, couvent de cisterciens, et donc de Cîteaux. Me trouvant aux prises avec un problème historique, très spécial, je me suis adressé à M. l'abbé Gremaud, dont l'érudition n'a d'égale que l'inépuisable obligeance. Qu'il me soit permis de citer textuellement sa réponse :

« Aucun document, à ma connaissance, n'indique qu'il y ait eu un changement d'ordre religieux au prieuré de Saint-Sulpice et je crois que les bénédictins y sont restés jusqu'à la suppression. On ne peut rien conclure du fait que l'abbé commendataire de Bonmont, de l'ordre de Cîteaux, a été en même temps prieur de Saint-Sulpice. Un abbé commendataire, le plus souvent était un prêtre séculier, ou un religieux *d'un ordre différent* de celui du couvent dont il était commendataire. Il en existe de nombreux exemples. Quant à Aymon de Gingins,

¹ Ouvrage précité, p. 24.

¹ Conférence dans le temple même de Saint-Sulpice, le 10 juin 1888. Publiée sous le titre : *L'église romane de Saint-Sulpice (Vaud) et sa restauration. Etudes historiques et archéologiques, etc.*, par MM. de Perrot, Wirz, Redard, Ceresole et Durand (p. 15-26). Lausanne, librairie F. Rouge, 1888.

² *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*. Band XVIII, Heft 2. 1872, p. 15, note 4.